IMPERIAL MYCOLOGICAL INSTITUTE
JAN 1948

EDITION DU MIDI

64e Année. T. 128. N° 48 — 30 Novembre 1947

# LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

Fondateurs : L. DEGRULLY et V. VERMOREL

Anciens Directeurs : L. DEGRULLY et L. RAVAZ

Directeur général : **Paul DEGRULLY**

Ingénieur agricole, Docteur ès sciences politiques, économiques et juridiques

Comité de Direction technique :

**P. DEGRULLY**
Prof[r] hon. d'économie et de législ. rurales
Chargé de cours au Centre d'études vitic.
de la Faculté de Droit
de Montpellier

**G. BUCHET**
Inspecteur général de l'Agriculture
Directeur
de l'Ecole nationale d'Agriculture
de Montpellier

Rédacteurs : à l'agriculture, L. ALABOUVETTE ; à la viticulture, J. BRANAS
Professeurs à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier

Emm. DEGRULLY, Ingénieur agricole, Secrétaire de la Rédaction

Avec le concours de Professeurs de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier
de Directeurs des Services agricoles
de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques
et d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

**Le Progrès Agricole paraît tous les Dimanches**
et forme par an 2 forts volumes
illustrés de nombreuses gravures en noir et de planches en couleurs

PRIX DE L'ABONNEMENT :
France : Un an, **400 francs** — Pays étrangers, **600 francs**
**Le Numéro : 12 francs.** — Changement d'adresse : **15** francs

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, les demandes de renseignements,
les échantillons, les Abonnements et les Annonces
**AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE**
1[bis] RUE DE VERDUN. — MONTPELLIER
Chèques Postaux 786 Montpellier — Téléphone : 59-76 (2 lignes)

Reproduction interdite

# Pépinières Daniel Servel

SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT (Gard)

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

:-: BOUTURES — PLANTS RACINÉS ET GREFFÉS :-:

CONTRE L'OIDIUM

PAS DE GASPILLAGE
PAS DE BRÛLURE

SOUFRE de NARBONNE

DOSAGE GARANTI : 30 pour cent de SOUFRE à l'état libre
Finesse 95 pour cent au tamis n° 200

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES
ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
18, Avenue du Maréchal Foch — NARBONNE (Aude)

PUBL. DAUPHIN

PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES
PECHINEY
23 Rue Balzac PARIS

DEPUIS 60 ANS
PECHINEY
PROTÈGE
LE VIGNOBLE FRANÇAIS

SULFATE DE CUIVRE
PRODUITS ŒNOLOGIQUES

AGENT RÉGIONAL :
E. AUSSET
8, Rue Deyron, NIMES - Tél. 22-05

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

PÉPINIÈRES RICHTER

FONDÉES EN 1882

MONTPELLIER
59, Avenue du Pont-Juvénal

BÉZIERS
109, Avenue G.-Clémenceau

Le

# Soufre d'Apt à 48 %

qualité d'avant-guerre

libre à la vente, disponible pour livraison immédiate.

---

**Passez vos commandes sans délai**

## Mines de Soufre d'Apt

**en exploitation depuis 1853**

plus de **25.000** viticulteurs utilisaient avant-guerre le **SOUFRE D'APT** dans la métropole - en Algérie - au Maroc - en Tunisie - en Suisse - en Australie et République Argentine.

*S'adresser à ses Agents ou au Siège social :*

**15, rue du Pont, à ARLES (Bouches-du-Rhône)**

# BAISSE sur les ENGRAIS... ?

*en l'attendant*

# BAISSE IMPORTANTE

*sur les*

## TERREAUX de GADOUES

**triés, criblés et tamisés**

**Entreprise G. DOBROUCHKESS**

16, Rue Frédéric-Chevillon, MARSEILLE

# PÉPINIÈRES BOUILLARD

A CARPENTRAS (VAUCLUSE)

MEILLEURS HYBRIDES ET VINIFERAS GREFFÉS SOUDÉS SUR LOT OU 3309
RACINÉS PORTE-GREFFES LOT ET 3309. BOIS GREFFABLES TOUTES VARIÉTÉS

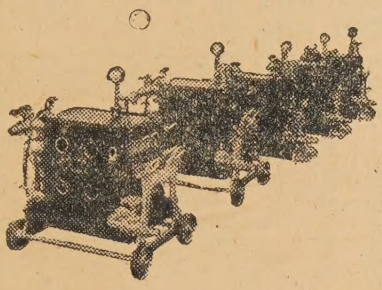

## FILTRES A AMIANTE

POUDRES & PLAQUES FILTRANTES

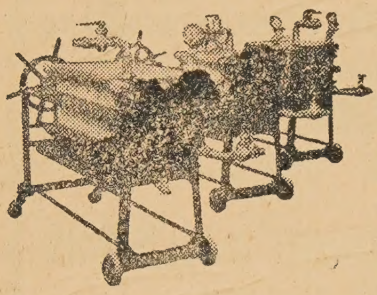

SOCIÉTÉ Nlle des ÉTABLISSEMENTS

# SIMONETON

LE RAINCY

(SEINE-&-OISE)

Représentants et Agents dans le sud de la France

## PLANTS DE VIGNE SÉLECTIONNÉS

TOUTES VARIETÉS

HYBRIDES FRANÇAIS A VINS FINS

Chardonnay-Ravat N° 6

— Tarif et documentation franco —

TISSIER-RAVAT, Hybrideur

MARCIGNY (Saône-et-Loire)

*LES ENGRAIS AZOTÉS*

## O.N.I.A.

Assurent aux récoltes
Abondance et Qualité

Office National Industrie de l'Azote
TOULOUSE

A T E L I E R S D E S

# Cultivateurs "JEAN"

18, Route de Toulouse. -- CARCASSONNE

CULTIVATEURS VIGNERONS TOUS MODÈLES -- CULTIVATEURS CÉRÉALES
SEMOIRS A LA VOLÉE -- PULVÉRISATEURS A DISQUES

# VITICULTEURS !

Dans votre intérêt plantez les nouveaux hybrides sélectionnés :
**7053 - 8357 - 11.803 ; S.-V. 12-375 ; 18.283 ; 18.315, etc.,**
racinés et greffés sur **LOT 161-49** et **Téléki**

Adressez-vous en confiance aux **PÉPINIÈRES Jean MALOD & Fils, MONTÉLIMAR**

(Pépinières soumises au contrôle phytosanitaire)

Télégramme : **MALOVIGNE-MONTÉLIMAR** Téléphone : **2-57**

*Vous utiliserez avec succès et sans brûlure*

*Contre le Mildiou*

**CUPROXIL COLLOÏDAL**

à 25 o/o de cuivre métal
400 grs par 100 litres

*Contre l'Oïdium*

**OXYLDIUM COLLOÏDAL**

à 50 o/o de soufre
700 grs par 100 litres

*Contre Cochylis, Eudémis, Pyrale, Altise, etc...*

**YAKELITE "V"**

à 47 o/o de fluor

**ARSÉPLOM**

à 11 o/o d'arsenic - 30 o/o de plomb
1000 grs par 100 litres

**Manufacture des Produits Chimiques SALAVERT**
**à ROANNE (Loire)**

# LES GRANDES PÉPINIÈRES DU SUD-EST

CARPENTRAS (Vaucluse)

*Les plus beaux plants de vigne à la source de production*

PLANTS GREFFÉS-SOUDÉS — PLANTS RACINÉS
BOUTURES — PRODUCTEURS-DIRECTS

Siège social : Boulevard de la Liberté, **MARSEILLE** (adresser toute la correspondance à **CARPENTRAS**)
Maisons autonomes : **ALGER**, 1, rue de Mulhouse. — **TUNIS**, 16, rue d'Angleterre

# MILDIOU OÏDIUM ROUGEOT

sont combattus
*simultanément*
de façon efficace par
LE TRAITEMENT
PRÉVENTIF COMBINÉ

**CUIVRE SANDOZ**

oxyde cuivreux à
50 % de cuivre métal

**THIOVIT**

soufre mouillable à
80 % de soufre à l'état libre

*Préparation sans chaux*

Livraison immédiate

Notice d'emploi détaillée et prix sur demande

PRODUITS SANDOZ S.A.
15, Rue Galvani, Paris-17e

**LE "CUIVRE SANDOZ"**
est en vente aux Entrepôts agricoles
LAPORTE
Route de Thuir -- PERPIGNAN (P.-O.)

---

# ANALYSES des VINS

**TERRES, ENGRAIS, etc...**

Laboratoires CORDIER
5, rue des Quatre-Chapeaux - LYON

— Se recommander du Journal —

---

S. A. DES MATIÈRES COLORANTES
& PRODUITS CHIMIQUES DE St-DENIS
69, rue de Miromesnil. — PARIS (8e)

**PRODUITS ORGANIQUES DE SYNTHÈSE ANTIPARASITAIRES**

pour

VERGERS — VIGNOBLES
POTAGERS — CÉRÉALES

PETITE ET GRANDE CULTURE

---

**PÉPINIÈRES Aimé LACROIX**
ALBON (Drôme)

**Arbres fruitiers** des meilleures variétés.
**Hybrides Producteurs directs**
sélectionnés racinés et boutures
*Prix courant sur demande*

---

le plus puissant produit de nettoyage

# TONILINE

le gardien de la futaille.

Laboratoires LUGDUNUM, 5, cours d'Herbouville - LYON

# PYRALESCA

## LA LITTORALE · BÉZIERS

Contre la Fumagine de la Vigne **PYRALESCA est également efficace**

**Garanties par litre** : 250 gr. Arsenic, 104 gr. Sodium, combinés des Arsénites de Soude

64me Année — N° 48 30 Novembre 1947

# LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

**P. Degrully.** — Chronique. — Les méfaits du Dirigisme. . . . . 329
**J. Faure.** — Vers la modification de nos systèmes de culture fruitière (fin). 336
**P. Favard.** — Note sur trois champignons parasites du verger. . . . . 341
*Stocks.* — Relevé de l'importance des stocks de vin déclarés par les viticulteurs à l'expiration de la campagne 1946-1947. . . . . 345
**E. Rosella.** — A-t-on intérêt à inoculer les semences de luzerne. . . . 346
**Ch. Raunier.** — Sur la maturité du Cinsaut. . . . . 348
*Informations.* — Syndicat général des vignerons des Côtes-du-Rhône. . 352
— En Bourgogne. . . . . 353
Bulletin commercial.

## CHRONIQUE

### Les méfaits du Dirigisme

« Je ne sais si je veille où si je rêve encore ».
*Werther.*

Dans la chronique du *Progrès agricole et viticole* du 18 octobre 1944, sous le titre *Rétrospective,* nous avons démontré sans conteste possible, en nous appuyant sur les précédents historiques, qu'il était impossible de diriger, par voie administrative, les prix, tous les prix !

Les souverains de l'Inde, de Babylone, Dioclétien, nos rois, la Convention y ont renoncé.

Et il est inconcevable que nos Ministres, qui ont de tels enseignements derrière eux, persévèrent à poursuivre une politique économique basée sur de pareils errements mis en lumière d'une manière éclatante en 1794.

Le décret qui organise définitivement le maximum est du 11 brumaire an II (29 septembre 1793). Le 3 ventôse an II (25 janvier 1794), c'est-à-dire quatre mois après, voici ce qu'écrivait Barrère dans un rapport fait à la Convention au nom du Comité de salut public :

« Citoyens, la loi du maximum fut un piège tendu à la Convention par les ennemis de la République... On vida les boutiques, on ferma les magasins... L'effet désastreux du maximum commença à déployer

son influence sur le commerce, sur les prix, sur les quantités des objets nécessaires à la vie des citoyens. »

Legendre constate que la viande disparaît des marchés et propose de décréter un carême civique. « Décrétez le carême que je vous propose, autrement, il viendra malgré vous ; l'époque n'est pas éloignée où vous n'aurez plus ni viande, ni chandelle ». (Séance du 3 ventôse an II).

Néanmoins, la Convention élargit encore les bases du maximum par une loi du 10 ventôse an II.

« Des manufactures à demi-ruinées, disait Eschassériaux aîné, en frimaire an III (*Opinion sur les causes de l'état présent du commerce et de l'industrie*), des ateliers déserts, les matières premières manquant au travail de l'ouvrier..., le commerce effrayé, découragé, les moyens et les éléments de l'agriculture diminués, une administration contre nature, contre tous les vrais principes, dirigeant tout, tel est le tableau de notre situation intérieure. »

Le 16 brumaire an III (6 novembre 1794), Cambon fait le procès du maximum.

Petit exprime l'avis que la loi du maximum est une des causes de la pénurie où l'on se trouve. « Je la regarde, moi, dit Thibaudeau, comme désastreuse, comme la source unique de tous les malheurs que nous avons éprouvés ». (Séance du 17 frimaire an III).

C'est bientôt, dans la Convention, un tollé général contre le maximum : nous sommes à la veille de son abrogation.

Dans la séance du 2 nivôse an III, Eschassériaux propose de « rétablir les bases de l'économie politique de tout peuple commerçant... Pour arriver à la liberté, il a fallu donner à la Révolution une espèce de dictature sur les règles ordinaires, mais si nous voulons parvenir promptement à la prospérité nationale, il faut retourner aux principes ; la société, comme la nature, ne marche qu'avec des lois constantes, tout est désordre quand on en rompt le cours ; en fait de commerce surtout, chaque infraction d'un principe est marquée par un embarras ou une détresse ».

Puis c'est Giraud qui, au nom des Comités, fait à la Convention un rapport où il développe les maux que la loi du maximum a fait au commerce et à l'agriculture, les maux plus grands encore qu'a entraînés celle des réquisitions par laquelle on a voulu remédier à la première.

Les Comités proposent en conséquence l'abolition du maximum.

Le 3 nivôse, Richaud, Beffroy, développent les mêmes idées que Eschassériaux sur *la nécessité de la liberté du commerce*.

Bourdon (de l'Oise), à son tour, réclame énergiquement la suppression du maximum : « Le prix des bestiaux augmente dans une proportion effrayante... Les frais de culture sont tellement augmentés que le laboureur ne retire pas ses dépenses. Telle est la position où nous a mis la loi du maximum. Les laboureurs sont hors d'état de faire les semences de mars si le maximum subsiste ».

« Cette loi, aussi immorale qu'absurde et destructive, contrariant tous les intérêts, coupa tous les liens de la société, brisa les ressorts de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des arts ; on l'avait prévu ;

les travaux en tout genre diminuèrent progressivement, la production n'eut plus lieu, le négociant trouva les portes fermées ». (Discours de Beffroy, 3 nivôse an III).

« Qu'est-ce qui a tué le commerce, anéanti l'agriculture ? Le maximum. Qui eut osé approvisionner la France de denrées de première nécessité quand, sous peine d'être poursuivi, on était obligé de les donner pour moins qu'elles ne coûtaient, quand on les enlevait aux agriculteurs à force armée. Si vous détruisez le maximum, on paiera tout cher, il est vrai ; mais, si vous le maintenez, l'on manquera de tout. » (Discours de Bréard, 3 nivôse an III).

L'application du maximum avait duré dix mois ; elle avait porté la crise industrielle et commerciale et la disette à leur comble.

La Convention reconnut enfin son erreur, et le décret du 4 nivôse an III (24 décembre 1794) supprima toutes les lois relatives au maximum.

Deux autres décrets des 24 nivôse et 8 ventôse maintinrent les marchés passés avant l'abrogation.

Cinq jours après (séance du 9 ventôse), sur la proposition de Johannot, la Convention décida qu'une proclamation explicative serait adressée au peuple : « Français, y était-il dit, la raison, l'égalité, l'intérêt de la République réprouvaient depuis longtemps la loi du maximum... Les esprits les moins éclairés savent aujourd'hui qu'elle anéantissait de jour en jour le commerce et l'agriculture ; plus cette loi était sévère, plus elle devenait impraticable. L'oppression prenait en vain mille formes, elle rencontrait mille obstacles ; on s'y dérobait sans cesse où elle n'arrachait que par des moyens violents et odieux des ressources précaires qu'elle devait bientôt tarir.

« C'est donc cette loi, si désastreuse, qui nous a conduits à l'épuisement. Des considérations qui n'existent plus l'ont peut-être justifiée à sa naissance ; mais une disette absolue en eut été la suite nécessaire, si la Convention, en la rapportant, n'eut brisé les chaînes de l'industrie... Les approvisionnements de la République sont confiés à la concurrence et à la liberté sur les bases du commerce et de l'agriculture. »

Telle fut la fin de cette triste expérience qui met en lumière les effets, déplorables au point de vue économique, de la fixation par l'Etat du prix des choses.

C'est une tentative intéressante de socialisme d'Etat. Les résultats de cette intervention des Pouvoirs publics dans le commerce et l'industrie ne sont pas faits pour montrer le mérite pratique des théories collectivistes.

La Convention a cru pouvoir porter remède à la crise économique et financière en s'attaquant à la résultante de cette crise : l'élévation des prix ; au lieu de s'en prendre à la cause, elle n'a considéré que l'effet. L'élévation des prix était l'effet de la crise, du trouble causé à la société, de la disette, de la guerre, des assignats et de la dépréciation.

La Convention n'a pas compris où était la source du mal ; elle a voulu le guérir sans en faire cesser la cause ; elle devait aboutir à une impossibilité.

Elle a cru, d'autre part, que dans des cas exceptionnels les lois économiques pouvaient être méconnues ; les résultats lui ont montré qu'elles

s'imposent toujours. Par le maximum, la Convention a voulu ramener l'abondance sur les marchés et elle les a fait déserter. En portant la main sur la loi économique fondamentale de la loi de l'offre et de la demande elle a « tué le commerce et organisé la famine ».

On a dit que le maximum avait soutenu le cours des assignats et permis à la Révolution d'entretenir ses armées. Rien n'est moins prouvé. « C'est au maximum, à la violation des principes, aux actes arbitraires... qu'il faut principalement attribuer le discrédit des assignats », disait Beffroy à la Convention dans la séance du 3 nivôse an III.

Le maximum ne pouvait imposer de force à la Nation la confiance dans le Gouvernement sur laquelle le crédit est fondé. Les assignats étaient fondés sur un crédit qui n'existait pas, sur un gage immobilier, déprécié et cent fois dépassé ».

Telle est, dans ses lignes principales, l'histoire du dirigisme révolutionnaire qui, malgré son échec cuisant, devait être remis en honneur dès après la Grande guerre et échouer lamentablement dans ces dernières années.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'Assemblée nationale le 29 octobre dernier, le Président du Conseil a donné la mesure de l'ataxie locomotrice dont souffre notre pauvre pays :

« C'est, à la base, notre situation économique qui est en cause. Elle contient, certes, des éléments favorables. En particulier, la France peut s'énorgueillir d'avoir aussi rapidement retrouvé le niveau de production d'avant-guerre.

Les indices de la production montrent que, depuis le mois de mars, sauf la chute du mois d'août due aux congés, la production française est revenue aux indices 99, 106, 106, 102, 99 et, pour le mois de septembre, qui est le dernier dont nous ayons les chiffres, 101.

*Dans le domaine agricole, il en est presque de même.*

Nous n'avons pas retrouvé le niveau moyen d'avant-guerre, mais, sauf dans les cas où nous nous sommes trouvés en présence de circonstances atmosphériques hostiles, comme pour le blé, et depuis le mois d'août, pour la production laitière, nous avons atteint et parfois dépassé le niveau des années médiocres d'avant la guerre.

Progrès continu, dû à l'effort français et à l'effort de toutes les catégories de la Nation, des paysans comme des ouvriers, de tous ceux qui, par leur labeur quotidien, font la prospérité de la France et qui en constituent aujourd'hui la principale richesse.

S'il y a ainsi un substratum solide, il n'en est pas moins vrai que notre économie est menacée dans sa superstructure et qu'il n'est pas possible de savoir, si l'on ne montre pas une résolution vigoureuse, ce qui peut advenir dans les mois prochains.

Tout se ramène au problème monétaire sous ses diverses formes : problème des salaires, problème du budget et de l'équilibre financier de la France, problème des importations et des exportations.

Dans le domaine des salaires, nous avons fait depuis le début de l'année des expériences successives :

Au mois de février, en présence d'un mouvement qui avait enregistré

une hausse des prix, que nous avions la ferme résolution d'arrêter, nous avons pris la décision qu'il ne serait procédé, d'aucune manière, à une révision générale des salaires, et nous avons ajourné toute révision éventuelle jusqu'au mois de juillet.

Nous avons seulement dit : le coût de la vie est élevé et il existe une catégorie de travailleurs, les travailleurs les moins payés, qui ne peuvent pas supporter cette hausse et à qui il faut apporter le plus tôt possible un allègement.

Après avoir examiné, avec les organisations syndicales, quel était le *minimum vital indispensable, nous avons fixé* ce minimum vital et nous avons, en même temps, prévu un certain relèvement des allocations familiales qui en sont, dans le domaine de la famille, le prolongement.

Les faits de cette mesure ont été heureux. Il n'y a pas eu de répercussion sur le niveau des prix, ni sur le niveau des prix industriels, ni sur le niveau des prix agricoles.

Ce n'est que plus tard, vers les mois de juin et juillet, que la politique des salaires a dû changer sous le déclanchement d'une série de grèves, dont certaines ont gravement atteint l'équilibre économique du Pays.

Nous avons alors procédé à certains relèvements qui, en définitive, ont été systématisés dans l'arrêté des 11 % au mois d'août 1947.

L'effet a été contraire : hausse des salaires de 11 %, hausse des prix et, en particulier, des prix agricoles, d'au moins 15 %, certains disent jusqu'à 40 et 50 %.

Voilà notre propre expérience. Elle est confirmée par celle de l'an dernier ; elle est confirmée par cent autres.

Nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'une poussée revendicative. Maintenant, tous les salaires sont alignés sur la base du 11 % et de l'arrêté d'août dernier. Ce sont des revendications nouvelles, allant au delà, qui se présentent.

Oui ! en équité, il est possible que certaines de ces demandes soient justifiées, mais il est sûr que leur satisfaction provoquerait dans la réalité des choses une hausse des prix. Hausse générale des salaires, hausse générale des prix agricoles, c'est la conséquence fatale et liée.

On a essayé de la chiffrer par avance. C'est toujours aux alentours de ce chiffre de 15 à 20 % que l'on tombe dans les différents calculs auxquels on procède et qui, bien entendu, ne peuvent avoir que la valeur d'hypothèses.

Alors, Mesdames et Messieurs, il faut que nous disions à la classe ouvrière, une fois de plus, la vérité.

Ou bien on restera au point où l'on est, ou bien la hausse des salaires sera immédiatement annulée par une nouvelle hausse des prix qui entraînera je ne sais quelles conséquences économiques et sociales, peut-être redoutables.

Bien entendu, comme en janvier, nous devons dire : il y a un minimum vital indispensable qu'il faut garantir à tous.

Ce minimum vital, nous devrons le reviser. Nous devrons, avec les organisations syndicales, reprendre le calcul que nous avons déjà fait, nous mettre d'accord sur les conséquences de la hausse et assurer ce minimum. Nous savons que c'est sans danger.

Nous savons aussi que les allocations familiales devront prolonger

sur le plan familial ce que le minimum vital aura fait sur le plan individuel.

Mais nous savons qu'il ne faut pas aller plus loin, qu'il est contraire à l'intérêt du Pays et de la classe ouvrière d'aller plus loin.

En vérité, parler hausse des salaires en ce moment-ci à la classe ouvrière, c'est prononcer des paroles vaines, entretenir une agitation qui ne peut avoir de résultats utiles pour elle, c'est verser dans une démagogie funeste.

L'expérience nous a éclairé. Nous savons, non par la théorie, mais par les faits, que nous devrons tenir et dire à l'Assemblée, au Parlement, au Pays : voilà ce qu'exige l'intérêt de la classe ouvrière : jugez-nous, nous ferons ce que nous devons faire, nous le ferons jusqu'au bout.

Stabilité des salaires, stabilité des prix. Ah ! je sais, nous avons ici une lourde hypothèque qu'il faudra lever : la suppression des subventions pour l'acier et pour le charbon va entraîner une augmentation des prix industriels.

*Elle ne doit avoir aucune répercussion sur les prix agricoles.* Il n'est pas possible qu'elle en ait ; il n'est pas tolérable qu'elle en ait.

Et ce que je dis des salaires, je le répète avec fermeté des prix agricoles.

Quels moyens avons-nous à notre disposition ?

Il n'est pas douteux que si nous voulons atteindre un but, obtenir un résultat, il faut que nous sachions limiter nos efforts.

On a contrôlé, voici deux ans, les prix d'environ 2.200 marchandises diverses.

Peu à peu ce nombre a été ramené à 1.500 et en particulier, au cours des huit ou dix derniers mois, la liste a été, grâce à M. Philip, considérablement réduite.

Il faut continuer et réduire encore cette liste.

Il faut la réduire au moins de moitié, peut-être davantage, afin de concentrer toute notre action sur un certain nombre de produits essentiels, qu'il serait possible de suivre, depuis l'origine du circuit jusqu'à la fin.

Pour ce qui concerne les produits industriels, je crois que le problème est relativement aisé à résoudre et que, progressivement, l'évolution fera tout ce qu'il est nécessaire de faire.

En ce qui *concerne les produits agricoles, il n'y a pas à se dissimuler que le problème est plus difficile et plus grave.*

Nous avons élargi le secteur libre, nous avons fait peut-être parfois un peu vite. Dans certains cas, nous avons été amené à revenir, au moins partiellement, en arrière.

Nous avons, nous fondant sur les autorisations que vous nous avez données, entrepris au cours de l'été une politique de stockage en vue d'assurer l'alimentation des grands centres durant l'hiver.

En ce qui concerne la viande, plus de 25.000 tonnes en sont actuellement stockées. Nous aurons à la fin de l'année entre 32.000 et 35.000 tonnes.

Nous faisons souscrire des contrats d'engraissement en vertu desquels nous fournissons aux propriétaires les aliments pour le bétail. La quantité d'aliments dont nous disposons est médiocre. Mais c'est au total

environ 150.000 bovins et 500.000 porcins qui pourront être ainsi livrés pour l'hiver.

Nous avons conclu avec les professionnels de la pomme de terre, les agriculteurs d'une part et les commerçants, un accord selon lequel nous constituons un stock de 100.000 tonnes de cette denrée.

Enfin nous constituons un stock de 92.000 tonnes de légumes secs.

C'est là une base grâce à laquelle l'approvisionnement des grands centres pourra être mis à l'abri de tout aléa.

Des difficultés, certes il y en a et il y en aura. Mais la rupture complète du ravitaillement, qui eut été un danger possible, pourra certainement être évitée. Nous avons là, en outre, un volant qui sera assez puissant pour nous permettre d'influencer les prix et d'agir sur les marchés des grandes villes où la hausse est le plus facile à déclancher.

Il faut, bien entendu, que toutes ces mesures soient accompagnées de la possibilité de certaines sanctions.

En ce qui concerne la viande, vous avez voté la loi nécessaire. Nous vous saisissons d'un texte plus général, *qui permettra l'intervention de sanctions chaque fois qu'il sera manqué à un contrat souscrit ou qu'un agriculteur en possession de stocks ne les aura pas livrés à la consommation.*

Il faudra aussi que nous vous soumettions un projet permettant la *réduction du nombre des intermédiaires* et la simplification des circuits commerciaux.

Il y a généralement dans les circuits commerciaux un intermédiaire de plus qu'avant-guerre, à un *moment où la quantité de marchandises est moindre.*

Tout cela pèse sur les prix, sur la répartition des marchandises. Il est indispensable de revenir à une norme qui ne peut pas se rétablir spontanément, sous l'effet de la *pénurie, même relative,* où nous sommes aujourd'hui.

Ainsi nous devons être outillés, *armés pour défendre les prix des produits alimentaires,* et nous ne devons accepter de céder sur ce point d'aucune manière. Nous devons défendre cette position avec une fermeté aussi grande que celle que nous apporterons à soutenir notre politique relative aux salaires. Il y a entre les deux une solidarité étroite : *on ne peut pas accepter une hausse sur les produits alimentaires si l'on freine les salaires et si l'on ajourne les revendications.* » (1)

Ainsi, certains de nos parlementaires n'ont « rien appris et tout oublié ! ».

*(à suivre)* P. Degrully.

(1) Assemblée nationale. Débats parlementaires. *Journal Officiel,* 29 octobre 1947.

# VERS LA MODIFICATION DE NOS SYSTÈMES DE CULTURE FRUITIÈRE

(SUITE)

### De l'humus, toujours de plus en plus d'humus

Rappelons ce que dit Collins dans son pittoresque langage : « Pendant son premier été de négligence scientifique, Rory A. Collins laissa pousser les mauvaises herbes et sema du trèfle, de la luzerne et de la vesce. Il obtint, d'un ranch voisin, du fumier et en répandit dix tonnes à l'acre (1) sous les arbres et sur les mauvaises herbes, ajoutant dix livres de nitrate par arbre. D'autres arboriculteurs lui firent remarquer que c'étaient les mauvaises herbes et non les arbres qui allaient profiter de ces engrais.

« C'est très bien répliqua Rory, qu'elles en profitent, cela me fera de l'humus pour mes arbres ».

« Tous les étés, Rory continua à répandre du fumier autour de ses arbres. Une année sur deux, il y ajouta du superphosphate pour stimuler la végétation du couvert. Chaque été, avant la cueillette, il attachait deux troncs d'arbres, en forme de croix, derrière un tracteur, et les traînait dans le verger pour abattre le couvert qui était souvent plus haut que lui. Cela le maintenait vert, alors que s'il l'avait coupé, il aurait séché. Le temps venu, les légumineuses se frayaient un chemin à travers les mauvaises herbes, et le couvert formait un paillasson aussi doux à la marche qu'un tapis de peluche. Chaque hiver, le couvert pourrissait et, rapidement, le nouvel humus n'était plus qu'un enchevêtrement de racines ».

« L'humus retient l'eau d'irrigation comme un buvard géant. Il n'y a jamais de fuites. Une année, pour augmenter le pouvoir absorbant de son sol, Rory répandit sous ses arbres une couche de sciure de bois. Cette sciure se transforma aussi en humus qui emmagasina les engrais qu'il répandait, pour les restituer en nourriture soluble pour les arbres.

« Si vous accumuliez des engrais dans un verger bien propre, de la façon que j'ai pratiquée chez moi, vous brûleriez les feuilles de vos arbres, explique-t-il ; en avez-vous jamais vu qui aient une meilleure couleur ? C'est parce que la nourriture est emmagasinée pour eux et qu'ils envoient leurs racines la chercher suivant leurs besoins ».

Excusez cette longue citation. Elle montre clairement le but poursuivi par Collins ; toujours plus d'humus en surface et de l'humus riche. Alors que les méthodes classiques prévoient des enfouissements de fumier ou d'engrais organiques, ou d'engrais verts annuels, ou des combinaisons entre les trois, lui n'enfouit rien ; il laisse tout à la surface, produisant ainsi ce couvert, ce « mulch », suivant l'appellation américaine, abri et garde-manger des racines, protecteur aussi du sol, car l'érosion, si peu connue en France, est la plus grande dévoreuse des sols américains. A côté d'engrais d'apport extérieur (fumier de mouton, sciure de bois), il

(1) Soit 25 tonnes à l'hectare environ.

utilise largement ce qu'on pourrait appeler *l'engrais vert permanent*, très commun du reste dans les vergers des U. S. A., constitué par la végétation spontanée complétée par des semis de légumineuses qui le rendent plus riche et plus volumineux. Il considère que les engrais chimiques doivent d'abord profiter à cette végétation superficielle, passer par l'humus plutôt que d'être mis directement, par leur solution, en contact avec les racines, avec tous les risques de brûlure, de grillage des feuilles que cela comporte. Et cette négligence si bien calculée, si bien poursuivie d'année en année, forme sur la terre le tapis de peluche mangé par les radicelles, le buvard géant absorbant sans effort les eaux d'irrigation. Je crois, sans effort d'imagination, que les poiriers de Collins ont vraiment une meilleure couleur que les autres, ne présentent jamais de feuilles grillées et gardent une santé parfaite au cours des chaleurs estivales.

Mais que doit-on en penser pour notre pays ? Tout au moins que des essais très précis devraient être tentés pour contrôler ces méthodes de fumure. On ne fait pas assez appel à l'engrais vert, source importante et économique d'humus, et on ne saurait suivre avec trop d'attention des tentatives comme celles de M. François Robin, technicien averti, au Vernou de Sologne. De sérieuses difficultés s'opposent, en France, à la généralisation des engrais verts : ne parlons même pas du coût, pourtant élevé, des semences. Nos cultures sont souvent trop serrées, les lignes pas assez espacées, les arbres trop bas, pour assurer le développement sans danger d'un couvert haut et volumineux. Comme pour le travail superficiel et rapide du sol, l'adoption des engrais verts exige, elle aussi, une modification de *nos systèmes de culture*. Tout nous conduit à cette idée, à cette nécessité ; et on concevra qu'un tel changement — on pourraait même dire une révolution — ne peut se faire qu'après études et réflexions sérieuses, avec la prudence qui s'impose. Un autre obstacle à la généralisation des engrais verts est le manque de matériel approprié. Il faut se persuader qu'il n'est pas possible d'enfouir les engrais verts, s'il faut vraiment les enfouir, avec la charrue. Il faut, là aussi, la disqueuse et la disqueuse lourde qu'aucun contructeur français ne semble fabriquer (peut-être parce qu'on ne la lui demande pas). Il n'est pas nécessaire de recouvrir l'engrais vert par la terre de la surface. Il suffit de la hacher et de l'enterrer plus ou moins grossièrement par des disques ; on y gagne en simplicité et rapidité de travail et la transformation en humus se fait tout aussi bien.

On a vu que Collins a encore simplifié la technique. Son engrais vert permanent, complété par des engrais organiques apportés de l'extérieur n'est plus enfoui, même pas par la disqueuse qu'il a éliminée définitivement. D'autres vergers que le sien sont, en Amérique, je l'ai vu de mes yeux, dotés d'un tapis herbeux permanent, ou plus souvent semi-permanent, l'herbe étant « refaite » de temps à autre pour obtenir une association botanique donnant une végétation abondante et rapide. Cela ne change rien aux principes, mais, contrairement à ce qui se passe chez Collins, on fauche souvent l'herbe au lieu de la couper. Que l'herbe sèche l'été ou l'hiver, le résultat final est toujours le « mulch », puis l'humus en surface, réserve et abri pour les arbres.

La fumure minérale de Collins, azotée le plus souvent, de temps en temps phosphatée, paraît déséquilibrée et peu rationnelle. C'est pourtant la plus utilisée dans les vergers américains. Que se passe-t-il ? Les agriculteurs de là-bas ne connaîtraient-ils pas l'alimentation raisonnée des arbres ? ou les sols seraient-ils suffisamment pourvus en potasse, parfois en acide phosphorique ? Il est un fait, c'est que tous les essais de fumure scientifiquement contrôlée montrent l'utilité incontestable de l'azote, sous forme nitrique surtout, alors que les engrais phosphatés et surtout les potassiques ne donnent que d'infimes résultats. Il en est certes autrement en France, mais ne pense-t-on pas que nous manquons vraiment d'essais assez précis, nombreux, poursuivis, contrôlés scientifiquement, dans ce domaine de la fumure des arbres fruitiers ?

**De l'eau en quantité suffisante**

Le principal obstacle à l'engrais vert, dont Collins ne parle pas, et pour cause, lui qui a l'irrigation à la disposition de ses arbres, c'est le manque d'eau. Le tapis de peluche, le buvard géant, la couche superficielle d'humus, Collins ne les aurait jamais obtenus sans une eau abondante. Et c'est vraiment très curieux de constater que le climat semi-désertique de l'ouest, sous lequel faute d'eau d'irrigation aucun arbre ne peut pousser, en obligeant les arboriculteurs à mettre sur pied un système d'irrigation important, les a conduits à des techniques ignorées sous les climats d'Europe pourtant favorables, au départ, à la culture fruitière. Et on est bien obligé d'admettre que le meilleur développement de beaucoup de vergers américains est dû à la plus grande quantité d'eau mise à leur disposition. Pour ma part, j'estime que bien rares sont en France les vergers non irrigués ne souffrant pas, à certains moments de l'année, de la sécheresse. Or, cette sécheresse est aggravée singulièrement et devient alors catastrophique, par la présence d'un couvert dans les rangées d'arbres, que ce couvert soit mauvaises herbes, engrais verts annuels, et semi-permanents ou permanents. Il suffit de voir la mauvaise mine des pommiers de près vergers au cours des sécheresses estivales. D'où aussi la véritable phobie de l'arboriculteur français, phobie parfaitement raisonnée dans ce cas, pour la mauvaise herbe, concurrente de l'arbre et pour les aliments et bien davantage encore pour l'eau. On arrive ainsi à cette conviction que le couvert herbeux des vergers et sa transformation ultérieure en humus ne peut trouver place en France que là où l'eau est en quantité suffisante, eau de pluie ou eau d'irrigation ; que l'une des premières améliorations à apporter à nos vergers est l'irrigation dans la très grande majorité des cas, même s'il n'est pas prévu de culture d'engrais verts. Politique de grands travaux ou de travaux individuels rentrant dans l'équipement général du pays et de son agriculture, complétée par une modification du système de culture même de l'arbre fruitier, tel est l'objectif qui semble s'imposer.

M. François Robin, que j'ai déjà cité, poursuit des travaux intéressants sur cette passionnante question des engrais verts, et il est possible d'entrevoir déjà la possibilité de les utiliser, même sans irrigation, sous certaines conditions de climat, d'époques, de choix des espèces, etc...

### La lutte antiparasitaire

Les voisins de Collins lui avaient, paraît-il, prédit que ses arbres seraient dévorés par la vermine (!) qui se développerait dans l'enchevêtrement du couvert (!!). Ils se seraient trompés et Collins ne ferait que quatre pulvérisations par an sur ses poiriers, moins que la plupart des arboriculteurs. Avec du bon sens, sinon de la certitude scientifique, il dit : « Il doit y avoir plus de place pour la vermine qui mange la vermine ».

Quatre pulvérisations, pour qui connaît le verger de l'ouest, ses cochenilles et ses carpocapses, cela me paraît un peu « court » ! Admettons, si vous voulez, que Collins ne fait pas plus de traitements que les autres. Mais n'est-il pas un peu gêné, même avec son pulvérisateur puissant, pour circuler dans sa « jungle » abattue préalablement par deux arbres en croix ? D'autre part, les parties basses des arbres, où l'herbe entretient une fraîcheur idoine, ne sont-elles pas une proie facile pour certains champignons, la tavelure par exemple ? Je ne peux l'affirmer.

Ces deux questions seules montrent combien il serait difficile d'imiter sa « négligence calculée » dans les vergers de petites formes de notre vieux pays...

### Les résultats obtenus par Collins

A cinq ans, les arbres de Collins ont 3 m. 50 à 4 m. 50 de haut, deux fois plus, estime-t-il, que par les méthodes normales, et ils commencent à rapporter. A 12 ans, il récolte 20 à 30.000 kilogrammes à l'hectare de ses Bartlett et de ses Bosc. Il espère atteindre 40 tonnes à l'hectare, c'est-à-dire deux fois plus que ce que rapporte un verger de poiriers de l'Orégon.

M. Sauquet, visitant la propriété en 1946, estime que sur ses 6 hectares et demi d'arbres en pleine production, Collins va « faire » 46.000 dollars, soit une recette brute de 5.520.000 francs, soit environ 850.000 francs par hectare.

Je n'aurai garde de discuter ces chiffres ni de les comparer avec le rapport à l'hectare d'un verger de poiriers en France : les conditions sont différentes... et cela m'attirerait peut-être quelques ennuis...

*
**

Cette nouvelle histoire de la jungle -- de la jungle scientifique de Collins — a pu faire sourire quelques-uns. Elle est pourtant moins fantaisiste qu'on pourrait le penser, elle est même très sérieuse. Inutile de répéter que toutes les techniques prônées par Collins ne sont pas applicables en France et qu'il n'est probablement pas désirable qu'elles le soient toutes.

Telle qu'elle est, cette histoire doit nous inspirer d'utiles réflexions. Pour ma part, j'estime que deux points importants sont à retenir, pour nous en inspirer dans toute cette histoire :

*La nécessité de comprimer les prix de revient en culture fruitière ;*

*L'importance de l'expérimentation économique.*

Les concurrents américains produisent des fruits dans des conditions économiques beaucoup plus difficiles que les nôtres. Cela peut paraître paradoxal, c'est pourtant vrai. Ils se trouvent devant un marché national

saturé malgré les 90 kgr. de fruits consommés annuellement par chaque américain (France, 31 kgr. en 1938). La loi de l'offre et de la demande joue à leur encontre, la première étant supérieure à la seconde, d'où des cours qui ont toujours tendance à baisser, une concurrence implacable, une atmosphère de crise permanente, la nécessité absolue de trouver des débouchés nouveaux, intérieurs ou extérieurs. D'où aussi, sous l'aiguillon féroce de la nécessité, l'adoption des meilleures techniques ou, si on préfère, la recherche constante de la diminution du prix de revient. L'argent économisé, non dépensé, c'est le premier gain et le bas prix de revient constitue ainsi une arme singulièrement efficace dans la grande compétition économique internationale.

Que seraient les cours des fruits en France et la situation financière des producteurs de fruits avec la liberté internationale des échanges, l'invasion de nos marchés par les fruits américains ? Pourquoi les marchés extérieurs sont si difficiles à atteindre par nos produits si ce n'est surtout en raison de nos prix intérieurs élevés ? Avec 31 kgr. de fruits par habitant — et davantage encore quand, suivant le plan Monnet, chaque français consommera 52 kgr. — notre production nationale (800.000 tonnes) est incapable de satisfaire la demande intérieure (1.200.000 tonnes). Offre inférieure à la demande, prix qui se tiennent, débouchés assurés tant que les frontières seront fermées ou que le pouvoir d'achat du consommateur restera suffisant.

Situation favorable, mais tout le monde s'accorde à dire qu'elle ne durera pas et que viendront des jours difficiles. Même si ceux-ci n'arrivent pas, la diminution du prix de revient reste un objectif tentant puisqu'il accroît le bénéfice.

Cet abaissement souhaitable, il n'est pas uniquement du ressort de l'agriculteur : la situation générale, la santé et la stabilité de la monnaie, le pouvoir d'achat, l'augmentation des moyens de production, etc..., ne dépendent pas de la seule volonté des arboriculteurs. Mais *l'adoption de techniques à rendement plus économique* est bien du ressort du producteur intelligent, averti, soucieux de l'avenir, comme Collins l'a été du sien. Tout bien pesé, muri, réfléchi, on arrive à cette conclusion qu'en France le rendement plus économique ne peut pas réellement s'obtenir sans une modification profonde des systèmes de culture actuellement suivis. Ceux-ci pourraient être qualifiés de systèmes de cultures pour temps prospères, et ce n'est pas sans gaîté de cœur qu'on doit envisager leur transformation : c'est par nécessité ou, tout au moins, par prudence.

Si on aperçoit clairement le but, on voit moins nettement les moyens pour l'atteindre. Aucune des conceptions étrangères n'est intégralement transposable chez nous, vieux pays varié, morcellé, mal équipé, souffrant de pénurie de moyens, sinon de bonne volonté. Tout au plus doit-on s'en inspirer, tout au moins doit-on les connaître, nécessairement doit-on chercher le ou les systèmes de culture nouveaux destinés à remplacer les anciens. Or, comme un système ne peut être jugé qu'après de longues années, la vertu de la recherche et la nécessité de l'expérimentation soutenue deviennent évidentes. Des spécialistes se sont mis déjà courageusement à l'œuvre, les Pouvoirs publics et les services officiels

assurés de la pérennité doivent suivre. *Il nous faut une politique d'expérimentation des systèmes de culture fruitière.*

Recherche et expérimentation ont toujours été considérées sous l'angle scientifique, mais avec une pauvreté de moyens, hélas ! trop connue. On commence à entrevoir le jour où l'Institut de la recherche agronomique et les Centres d'expérimentation seront enfin dotés des moyens qui leur manquent. De sérieux espoirs nous sont permis, des réalisations intéressantes sont déjà là. Mais il y a encore beaucoup à faire, presque tout à faire, dans les domaines qui sont l'identification des espèces, variétés, porte-greffes, le choix des meilleurs types et leur multiplication, la pollinisation, la défense antiparasitaire, etc...

Mais, en même temps que la recherche scientifique, doit être aussi poursuivie la recherche économique, la comparaison des systèmes de culture, l'établissement de bilans financiers, tels ceux de la ferme extérieure de Grignon pour la grande culture. En Amérique, ces centres existent et sont capables de renseigner avec précision le producteur qui veut éviter des risques économiques. D'ailleurs, « l'économique » ne doit-il pas en fin de compte non seulement se servir du « technique », mais l'orienter ? Et la meilleure technique scientifique n'est-elle pas un simple jeu, une conception de l'esprit, si elle n'est pas viable économiquement ?

Relations étroites entre recherches et expérimentations scientifiques d'un côté, expérimentations économiques de l'autre, voilà ce qu'il est indispensable d'établir en France. Tous ceux qui s'intéressent à la production fruitière dont la place grandit dans l'économie nationale doivent s'aider pour résoudre les problèmes posés par les nécessités économiques. Pas plus que le verger de Collins, il ne s'agit de fantaisie ni de paresse, mais de travail intelligent, sérieux et profitable.

*Paris, octobre 1947.*

J. Faure,
Inspecteur de l'Agriculture.

# SUR TROIS CHAMPIGNONS PARASITES DU VERGER

Le verger aquitain souffre, comme tant d'autres, de multiples maladies parmi lesquelles beaucoup sont bien connues des spécialistes locaux. Telles sont les pourridiés, le coryneum, la moniliose, la cloque, les tavelures, le chancre nectrien, etc...

Mais d'autres attaques, souvent confondues avec les précédentes, exercent des ravages notables, parfois très sérieux, bien que négligés.

Au nombre de celles-ci, nous nous proposons de parler ici du chancre cortical du poirier ou pommier (*Dermatea corticola* Arnaud), du pourridié du tronc de divers arbres (*Schizophyllum commune*) et de la pourriture interne des fruits à pépins (*Coryneum foliicolum* Fuck).

**Le chancre cortical** (*Dermatea corticola* Arnaud). — Cette affection intéresse les troncs et rameaux des poiriers et pommiers surtout. Elle sévit dans tout le Sud-Ouest où je ne connais guère de verger qui n'en soit porteur, et j'ai pu en observer les attaques maintes fois, le plus

souvent sur poirier, où elles se révèlent nettement en plages crevassées au milieu d'une écorce lisse et d'apparence saine.

L'attaque paraît partir en général d'une blessure ou d'une plaie de taille sur les parties jeunes, pour s'étendre concentriquement ensuite. La zone d'infection se présente alors sous forme d'une plaque d'écorce nécrosée et crevassée, légèrement déprimée, et séparée de la partie saine par des crevasses relativement concentriques dessinant une tache irrégulière plus ou moins ovale et allongée dans le sens du rameau. D'autres fois, les crevasses, au contraire, sont irrégulières et non concentriques.

Les taches englobent souvent la base de jeunes branches ou de bourgeons à fruits qui, dans ce cas, dépérissent et finissent par mourir. Elles ont alors un aspect chancreux caractérisé qui les feraient facilement confondre avec une attaque primaire du chancre nectrien ou nectria du poirier et du pommier ; ou bien d'autres fois, on les prendrait pour des chancres dus à la tavelure des rameaux.

Cependant, ici, les dégâts sont superficiels, ils n'intéressent guère que l'écorce. C'est donc à cette faible profondeur, ainsi qu'à l'absence de fructifications en périthèces visibles à l'œil nu, que l'on distingue ce dégât du vrai chancre du poirier et du pommier. D'autre part, la ressemblance avec la tavelure des rameaux pousse les arboriculteurs à traiter contre celle-ci alors qu'il s'agit de la *Dermatea*. Il y a cependant un moyen pratique de discerner ces deux maladies : en cas de tavelure des rameaux, les feuilles et les fruits de l'arbre portent toujours des signes de cette maladie, alors que dans le cas du chancre cortical il n'en est rien.

Les dégâts s'étendent progressivement d'année en année sur les parties touchées ; ils sont persistants ; on ne peut dire qu'ils compromettent dangereusement le verger, néanmoins, dans le cas d'arbres âgés, la vigueur et l'équilibre de ceux-ci sont sérieusement compromis et la maladie arrive à provoquer la disparition des branches charpentières.

On ne connaît pas de traitements curatifs. Même des vergers qui reçoivent les soins les plus rationnels peuvent être atteints. Les traitements normaux contre la tavelure et les traitements habituels d'hiver paraissent sans effet appréciable.

Préventivement, l'on doit conseiller la suppression et l'incinération des parties atteintes dès l'apparition de la maladie, et la cicatrisation immédiate de toutes les plaies par un badigeon de coaltar, créosote ou autre désinfectant énergique des plaies de végétaux.

Il est probable que si les traitements normaux du verger n'ont aucune action curative, ils empêchent néanmoins la propagation de la maladie aux arbres sains. De toute façon, l'on aura toujours avantage à les appliquer, ne fut-ce que vis-à-vis des autres parasites.

Je ne puis donner ici tous les caractères biologiques et micrographiques de la maladie. Pour ces détails, je renvoie le lecteur au *Traité de pathologie végétale* de M. et G. Arnaud (Lechevalier, 1931, Paris), pp. 1.079-1.086.

Aux Etats-Unis, Paddock, Edgerton et Lewis ont décrit la maladie sous le nom de Myxosporium corticolum.

**Le pourridié du tronc** (*Schizophyllum commune* Fr.). — Ici nous nous trouvons en présence d'un champignon basiciomycète voisin des pleurotes et des agarics ou pourridiés. Il est reconnaissable à ce que l'arbre ou sa partie atteinte présente des sortes de languettes blanc-crème au moment de la mort. Ces languettes portent à leur face inférieure des feuillets reliés entre eux de manière à former des sortes de huit, d'où le nom de schizophyllum.

Le schizophyllum est excessivement commun et se présente souvent comme parasite occasionnel de blessures ou d'arbres déficients par d'autres causes sur une grande variété d'essences. Cependant, je dois indiquer ici l'avoir trouvé généralement comme agent principal de mort de pommiers, de poiriers, marronniers d'Inde, frênes, pêchers, tilleuls, parfois sur des arbres jeunes réellement tués par ce seul parasite (exemple de jeunes tilleuls de l'Ecole d'agriculture d'Auch-Beaulieu et de marronniers à Ornezan).

Le mycélium s'infiltre au point d'attaque dans les tissus qui meurent ou présentent un aspect plus ou moins chancreux. En peu de temps, le bois lui-même est atteint et pourrit en devenant spongieux et infiltré de filaments blanchâtres comme s'il s'agissait d'une attaque de véritable pourridié (ou *Armillaria mellea*). Mais, ici, ce sont les parties aériennes qui se trouvent à l'origine de l'infection, alors que pour le pourridié l'infection vient presque toujours par la racine.

Les gros troncs, le collet de l'arbre ou les branches charpentières sont d'ordinaire le siège d'attaque du parasite.

Bien que signalé en maints endroits comme fréquent et peu dangereux, les observations que j'ai faites durant trois années consécutives m'ont permis de constater que, dans le Gers et ses environs, et plus particulièrement sur les vergers ou plantations bordant la vallée du Gers, les attaques sont généralement fatales sur le poirier, le marronnier d'Inde et le tilleul. Lorsque l'arbre est peu atteint et encore jeune, on peut le préserver en enlevant toute la zone attaquée avec deux à trois centimètres de marge, par excision sur les troncs, par suppression des branches touchées et le traitement immédiat au sulfate de cuivre à 2 pour 100 suivi d'un lutage de la plaie au coaltar, goudron, créosote, mastic, etc...

Les parties retranchées ainsi que toutes les branches mortes ou mourantes du verger, les chicots de taille, etc..., qui constituent autant de foyers de propagation du parasite, devront être enlevés et brûlés soigneusement afin de ne laisser aucune réserve de virus aux environs.

Comme lutte préventive dans une plantation, il y a également lieu de ne pas ménager les traitements d'hiver du verger, ni le pansement très soigneux des plaies (de taille ou autres) avec un goudron ou un mastic à greffer, et l'élagage soigneux de toutes les parties mortes ou dépérissantes sur les arbres. Ainsi l'on sera pratiquement à l'abri d'attaques sérieuses de ce champignon en même temps que d'autres parasites.

Je dois signaler à son égard que Cornu l'indique comme parasite du mûrier ; Delacroix et Maublanc (*Maladies parasitaires des plantes cultivées*, Paris, 1926, Baillère et fils), p. 168, le signalent comme mortel sur le mûrier et le marronnier d'Inde.

D'après Arnaud (*Pathologie végétale*, 1931, p. 1284), c'est un parasite de blessures et de lésions dues au froid ; il le signale sur abricotier, acacia de Constantinople, cerisier (p. 413), mûrier (p. 1716), pommier (p. 895) où il le considère comme un simple saprophyte.

Il est certain que, selon la région où se trouvent les arbres, selon leur situation, les conditions de sol, de climat et d'humidité, le degré de gravité des attaques peut varier puisqu'elles vont d'une simple attaque saprophytique au parasitisme mortel selon les cas et les régions observées.

**La pourriture interne des fruits à pépins** (*Coryneum foliicolum* Fuckel). — Ici ce sont les fruits à pépins, et plus particulièrement les pommes qui sont le siège des dégâts. Les premières manifestations m'en ont été fournies dans le Gers, par un arboriculteur averti des environs d'Auch. Il avait remarqué depuis plusieurs années l'anomalie d'attaques sérieuses sur des pommes de la variété Belle de Boskop, pendant la belle saison, et même avant leur maturité.

Les fruits pourrissaient à partir de l'intérieur, autour de la chambre à pépins, et cette chambre à pépins elle-même présentait sur ses parois un mycélium et des fructifications blanc-bleuâtre. L'examen microscopique me permit l'identification certaine du champignon qui avait été étudié deux ans auparavant par M. Barthelet, dans les *Annales des Epiphyties* (1943, tome IX, nouv. série, fasc. I, p. 28 et suiv.). Depuis j'ai eu l'occasion de retrouver ce champignon sur d'autres pommes, sur des poires et quelquefois sur ceux de ces fruits atteints par la tordeuse orientale du pêcher.

L'attaque se manifeste toujours à partir de l'intérieur, et la pourriture gagne assez rapidement tout le fruit, arrivant en quelques jours à la périphérie. Les dégâts sont donc insidieux, et tel fruit dont l'apparence externe est parfaitement saine peut être déjà pourri aux deux-tiers à l'intérieur. Il en résulte des chutes de fruits et des pertes de récolte pouvant aller à 40 et 50 pour 100, comme dans les cas qui m'ont été soumis, et notamment celui de ma première observation.

Sur feuilles, le parasite se manifeste par des taches rougeâtres ayant l'apparence de sphérelles de forte taille et portant des fructifications en forme de pycnides visibles facilement à la loupe.

On suppose que le mycelium, cheminant par l'intérieur du pédoncule, arriverait à s'infiltrer jusqu'à la chambre à pépins où, évoluant lentement, il ne provoquerait la pourriture du fruit qu'au moment où il déborderait celle-ci, moment auquel les dégâts partent alors relativement vite.

Ce parasite serait justiciable des traitements cupriques attentifs contre la tavelure, et je dois signaler qu'une fois ce traitement indiqué, les arboriculteurs ne m'ont plus avisé de nouveaux dégâts sérieux.

Arnaud (pp. 766-767) en parle comme d'un parasite foliaire et, éventuellement, de l'épiderme des fruits ; d'après lui, sa délimitation spécifique exacte serait à préciser.

P. Favard,

*Toulouse, novembre 1947.* Contrôleur de la Protection des végétaux.

# RELEVÉ DE L'IMPORTANCE DES STOCKS DE VIN
## DÉCLARÉS PAR LES VITICULTEURS A L'EXPIRATION DE LA CAMPAGNE 1946-1947

| | Pour la France | Pour l'Algérie | Totaux généraux |
|---|---|---|---|
| Nombre de déclarations souscrites. | 107.396 | 1.673 | 109.069 |
| Vins de consommation courante : | | | |
| Vins blancs. | 114.520 | 178.826 | 293.346 |
| Vins rouges ou rosés. | 381.142 | 430.892 | 812.034 |
| Vins déclarés sous une appellation d'origine contrôlée : | | | |
| Vins blancs. | 1.403.145 | » | 1.403.145 |
| Vins rouges ou rosés. | 1.236.938 | » | 1.236.938 |
| Vins déclarés sous une appellation d'origine simple : | | | |
| Vins blancs. | 159.612 | » | 159.612 |
| Vins rouges ou rosés. | 80.130 | » | 80.130 |
| Vins provenant de cépages prohibés : | | | |
| Vins blancs. | 2.290 | » | 2.920 |
| Vins rouges ou rosés. | 944 | » | 944 |
| Vins délimités de qualité supérieure : | | | |
| Vins blancs. | 21.564 | » | 21.564 |
| Vins rouges ou rosés. | 23.420 | » | 23.420 |
| TOTAUX : vins blancs. | 1.701.761 | 178.826 | 1.880.587 |
| vins rouges ou rosés. | 1.722.574 | 430.892 | 2.153.466 |
| TOTAL. | 3.424.355 | 609.718 | 4.034.053 |
| Stocks à la fin de la campagne 1945-1946. | 2.244.745 | 1.401.796 | 3.646.541 |
| DIFFÉRENCES : en plus. | 1.234.808 | » | 1.234.808 |
| en moins. | 55.218 | 847.296 | 847.296 |

POUR OBTENIR UNE MEILLEURE LEVÉE ET DE BONS RENDEMENTS

# A-T-ON INTÉRÊT A INOCULER LES SEMENCES DE LUZERNE

« L'inoculation » ou « vaccination » des semences de légumineuses est à la mode. Elle est théoriquement utile. *Est-elle économiquement avantageuse ?* Telle est la question qui nous a été posée par des agriculteurs qui veulent faire de la luzerne dans les terres où il y en avait déjà et où donc la « fatigue » est à craindre.

La même question pourrait être posée aussi par des agriculteurs désireux de semer de la luzerne ou d'autres légumineuses même en terre « non fatiguée ». Car, depuis quelque temps, on conseille « d'inoculer » ces semences afin d'obtenir une meilleure levée et, plus tard, de bons rendements.

**Les légumineuses doivent fixer l'azote de l'air.**

Les légumineuses donnent des fourrages riches en azote et enrichissent la terre en ce même élément fertilisant. Le pouvoir « améliorant » est essentiellement dû à ce que sur les racines de ces légumineuses se trouvent des « nodosités », des sortes de tumeurs bourrées de bactéries spéciales fixatrices d'azote de l'air.

Lorsque les conditions sont défavorables à la vie de ces bactéries, ou lorsque les bactéries fixatrices d'azote n'existent pas dans le sol, la légumineuse n'est plus une plante améliorante, elle se comporte comme un végétal ordinaire, elle épuise le sol en azote. De plus, sauf le cas exceptionnel de terres très riches, ses rendements sont inférieurs.

**La « fatigue » de la luzerne est justiciable d'un apport de bactéries fixatrices d'azote.**

Sur l'emplacement d'une vieille luzernière, il n'est pas rare de voir que les semis nouveaux de luzerne (ou d'autres légumineuses) se développent mal ; on dit alors que la terre est « fatiguée ».

Les travaux de Demolon ont montré que cette fatigue (qui persisterait cinq à six ans) est tout simplement due à la destruction par un bactériophage des bactéries fixatrices d'azote.

On a songé à inoculer le sol avec de nouvelles bactéries fixatrices d'azote. Mais c'est seulement en opérant avec des bactéries *résistantes* au *bactériophage* spécialement isolées au laboratoire que Demolon put cultiver avec succès la luzerne dans les terres fatiguées de cette plante.

Après Demolon, divers chercheurs se sont livrés à des essais du même ordre. Certains ont enregistré des échecs ; il n'en reste pas moins que l'inoculation a donné maintes fois des résultats avantageux.

C'est seulement lorsque la luzerne n'est pas à sa place (sous-sol imperméable, réaction acide du sol, etc...) que le succès ne serait pas assuré.

*
**

Dans les terres fatiguées de la luzerne, la plupart des légumineuses se développent également mal et trouveraient profit à être inoculées.

Ainsi la minette ou lupuline, la vesce, le lotier, la fève, la gesse, le fenugrec, le sainfoin, la fèverolle.

Ces différentes plantes donnent des rendements inférieurs de 50 % lorsqu'on les cultive après luzerne fatiguée, a pu écrire Demolon. Il y aurait donc lieu de recourir aussi à l'inoculation des semences de ces diverses légumineuses.

Il est entendu toutefois que les bactéries fixatrices d'azote qui vivent sur les racines de légumineuses sont spécialisées, l'inoculation doit donc se faire dans chaque cas avec des bactéries différentes.

Il y a quelques années, lorsqu'on voulut introduire le *soja* en France, on conseilla d'inoculer les semences avec des bactéries fixatrices d'azote, spéciales au soja. De fait, dans de nombreux cas, les rendements furent augmentés sensiblement à la suite de cette inoculation.

Malgré certains échecs enregistrés sur le soja, la méthode a été étendue à différentes légumineuses, même là où la « fatigue » des terres ne se produisait pas.

Avec la luzerne, entre autres, on aurait, dit-on, obtenu en divers cas une levée plus régulière et des plantes plus vigoureuses. On a affirmé même qu'on pouvait ainsi faire une économie de 20 % sur la semence. Etant donné le prix élevé des graines et l'intérêt qu'il y a à faire occuper le terrain dès le début par la légumineuse, l'inoculation mériterait donc d'être pratiquée dans de nombreux cas et non pas seulement dans les terres fatiguées.

**Conclusions.**

L'inoculation n'est pas une panacée universelle. Ainsi elle ne nous a pas permis de combattre le dépérissement de la lentille qui sévit si souvent dans le *Cantal* et la *Haute-Loire* (1).

Sans doute aussi ne permettra-t-elle pas d'obtenir de bons rendements en luzerne ou en trèfle dans les terres manquant de chaux, trop humides, etc...

*Mais, ces réserves faites, la méthode mérite d'être essayée d'abord là où les légumineuses succèdent à des vieilles luzernières, ensuite là où la terre n'est pas fatiguée des légumineuses.*

*L'économie sur la semence, si elle se confirme, doit payer l'opération, même dans ce dernier cas.*

C'est pour la luzerne que l'inoculation s'est révélée avantageuse ; ce que nous avons dit plus haut montre que diverses autres légumineuses sont susceptibles d'en tirer profit. Il suffit d'apporter la bactérie spécialisée sur la légumineuse que l'on veut inoculer.

D'ores et déjà, le commerce livre ces bactéries en tube dans de la tourbe.

Ces cultures de bactéries, convenablement délayées dans l'eau, servent à mouiller les graines avant ensemencement.

Répétons-le, l'inoculation n'est pas une panacée universelle. Pour notre part, opérant sur lentilles, nous n'avons pu combattre utilement par ce procédé le dépérissement.

Sur arachides, pois, haricots, des résultats intéressants auraient été

(1) Le « dépérissement » de la lentille n'est pas justiciable de l'inoculation ; par contre, la levée des lentilles a été parfois meilleure dans les parcelles inoculées.

obtenus à la suite d'inoculations. De même, il n'est pas interdit de penser que les rendements en lentilles pourront être augmentés par cette méthode. *Il semble bien cependant que, sauf le cas où la terre est fatiguée, les légumineuses annuelles doivent moins bénéficier du traitement que les légumineuses vivaces telles que la luzerne ou le sainfoin.*

*
**

Dans tous les cas, l'inoculation ne dispense pas de bien fumer les cultures.

Des plantes telles que la lentille, considérées généralement comme n'ayant pas besoin d'engrais, paient les fumures. (Nous avons pu nous en rendre compte en 1947). A plus forte raison, les légumineuses fourragères. Potasse, acide phosphorique et chaux se révèlent à ce point de vue souvent indispensables. Dans la pratique courante, un apport de 500 à 600 kilos de scories ou de superphosphates et de 200 kilos de chlorure de potasse est donc à recommander.

E. Rosella,
Ingénieur agricole.

# SUR LA MATURITÉ DU CINSAUT

Lorsque fut délimitée l'aire de production du « vin de St-Georges-d'Orques », l'encépagement de base imposé fut le Cinsaut dans une proportion d'au moins 45 pour 100, les autres variétés admises étant : le Carignan, l'Alicante de pays ou Grenache, l'Aspiran et le Terret noir, à l'exclusion des cépages blancs, de l'Aramon et des teinturiers.

Certains producteurs, dont le vignoble est compris dans cette aire de production, mettèrent en doute, à cette époque, la richesse alcoolique du vin de Cinsaut, estimant que le degré de ce cépage risquait, en année de récolte moyenne, de ne pas atteindre le minimum imposé de 11°.

Mais, outre que le titre alcoolique d'un vin délimité de qualité supérieure (V. D. Q. S.) — c'est le cas du « vin de St-Georges-d'Orques » — ne constitue pas le seul critérium de la qualité, la finesse et le bouquet entrant en ligne de compte pour parfaire cette qualité, il n'est pas certain que dans la limite de 35 hectolitres à l'hectare, maximum imposé pour le vin en question, le Cinsaut n'atteigne pas 11°.

Nous avons voulu nous rendre compte du bien-fondé des doutes émis à ce sujet.

Nous nous sommes livré, pendant les vendanges de 1947, à une petite étude de la question.

Nous avons fait des déterminations avec le mustimètre Dujardin, appareil utilisé couramment dans les caves coopératives, déterminations contrôlées dans certains cas par le réfractomètre à main assez répandu aujourd'hui.

A la suite de ces essais, nous pouvons affirmer que, dans les terres comprises dans l'aire de production envisagée, le Cinsaut fournit un vin de degré alcoolique nettement supérieur au minimum exigé.

Pour l'expression des résultats fournis par le mustimètre, nous avons

adopté le barème de Dujardin-Salleron, soit le calcul sur 17 grammes de sucre par litre pour un degré d'alcool. Nous avons pu constater, en effet, depuis que fonctionne la cave coopérative de Murviel-les-Montpellier, où furent effectués nos essais, que la détermination du degré mustimétrique basée sur 18 gr. de sucre pour un degré, nous avait donné pour le vin fait un titre alcoolique toujours supérieur de 0°7 à 0°8 au degré donné pour le moût.

Pour la transformation des lectures du réfractomètre O.P.L. en grammes de sucre par litre en degrés alcooliques, nous avons utilisé les tables de conversion établies par P. Jaulmes et Simonneau.

Les essais ont porté d'abord sur des lots de raisins provenant de petites parcelles — elles sont nombreuses à Murviel ; mais, vers la fin des vendanges, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir utiliser des raisins provenant du mas de Buisson, propriété située à mi-chemin entre St-Georges et Murviel, complantée en majeure partie en Cinsauts et dont le propriétaire, M. Daussargues, nous a fort aimablement fourni des renseignements précieux ; nous l'en remercions bien sincèrement.

TABLEAU I

*Résultats fournis par des petites parcelles isolées*

| N° | Superficies | Date de la cueillette | Poids des raisins | Degrés mustimétrique | Observations |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 12 ares | 8 septembre | 455 kg. | 12° 9 | |
| 2 | 33 ares | 8 septembre | 2 411 — | 10° 6 | raisins insuffisamments mûrs |
| 3 | 11 ares | 13 septembre | 368 — | 11° 6 | |
| 4 | 26 ares | 10 septembre | 1.750 — | 10° 7 | maturité incomplète |

Il est à remarquer que dans deux des lots expérimentés la maturité était incomplète et que les propriétaires des parcelles en question auraient eu intérêt à cueillir ces raisins quelques jours plus tard. Nous sommes persuadé que, malgré la belle récolte, ces Cinsauts auraient atteint largement 11°.

Si nous rapprochons les nombres portés dans ces tableaux des rendements à l'hectare, données que l'on a pu déterminer exactement, connaissant les superficies des parcelles, le poids exact des raisins cueillis et le rendement en moût, moyenne de la cave, à savoir qu'il a fallu 121 kgr. 5 de vendange pour obtenir un hectolitre de vin, nous relevons les rendements suivants :

*Pour la parcelle n° 1.* — Poids de raisins correspondant à un hectare :

$$\frac{455 \times 100}{12} = 3.791 \text{ kgr.}$$

TABLEAU II

*Résultats fournis par le mas de Buisson*

| Date de la cueillette | Poids des raisins | Degré alcoolique correspondant au mustim. | Degré alcoolique correspondant au réfractom. | Observations |
|---|---|---|---|---|
| 9 septembre | 4.825 kg. | 11° 28 | » | Superficie totale des diverses vignes complantées en cinsaut : 6 hectares 65 ares |
| 10 septembre | 4 040 — | 11° 92 | » | |
| 15 septembre | 3.758 — | 12° 56 | 12° 8 | |
| 16 septembre | 3.324 — | 12° 62 | 12° 6 | |
| 17 septembre | 3.310 — | 12° 59 | 12° 9 | |
| 18 septembre | 1.363 — | 13° 52 | 13° 6 | |

Rendement à l'hectare :

$$\frac{3.791}{121,5} = 31 \text{ hectos } 20$$

*Pour le n° 2.* — Poids de raisins à l'hectare :

$$\frac{2.411 \times 100}{33} = 7.306 \text{ kgr.}$$

Rendement à l'hectare :

$$\frac{7.306}{121,5} = 60 \text{ hectos } 13$$

*Pour le n° 3.* — Poids de raisins à l'hectare :

$$\frac{368 \times 100}{11} = 3.345 \text{ kgr. } (33,45)$$

Rendement à l'hectare :

$$\frac{3.345}{121,5} = 27 \text{ hectos } 53$$

*Pour le n° 4.* — Poids de raisins à l'hectare :

$$\frac{1.750 \times 100}{26} = 6.730 \text{ kgr.}$$

Rendement à l'hectare :

$$\frac{6.730}{121,5} = 55 \text{ hectos } 38$$

Pour la vendange du mas de Buisson, le poids de raisins à l'hectare est de :

$$\frac{20.575}{6,65} = 3.094 \text{ kgr.}$$

Le rendement à l'hectare ressort à :

$$\frac{3.094}{121,5} = 25 \text{ hectos } 46$$

*Observations*. — Pour ce qui est de la détermination du degré mustimétrique, il y a lieu de remarquer que la plupart des raisins étaient sains ; quelques-uns étaient légèrement attaqués par la cochylis ou l'eudémis, mais le moût en provenant n'était pas de nature à fausser les indications de l'appareil. Nous avons pu d'ailleurs, avec le réfractomètre, nous rendre compte de la très faible différence obtenue entre deux déterminations : l'une sur le moût brut, l'autre sur le moût passé au travers d'un linge en toile. Voici deux essais dans ce sens effectués sur raisins attaqués :

| | |
|---|---|
| avant filtration. . . . . | 14°1 |
| après filtration. . . . . | 14°1 |

Le faible rendement à l'hectare obtenu par l'ensemble des Cinsauts du mas de Buisson tient à la nature de certaines parcelles constituées de terres compactes argileuses, de culture très malaisée. De plus, les porte-greffes utilisés sont : d'une part le Rupestris du Lot, donnant une faible proportion de grappes, et le 420 A, donnant des grappes plus belles et plus nombreuses.

Dans la plupart des vignes du terroir murviellois le Cinsaut est greffé sur Riparia Gloire, qui donne des récoltes régulières de maturité plus normale.

Enfin, certaines vignes du mas de Buisson ont de nombreux manquants en voie de remplacement et encore improductifs.

*Conclusion*. — Les divers résultats mentionnés ci-dessus paraissent bien confirmer notre manière de voir, à savoir que le Cinsaut, base de notre encépagement, peut donner, avec des rendements de 30 à 40 hectolitres à l'hectare, rendements que l'on peut qualifier normaux pour les terres caillouteuses de Saint-Georges et de Murviel, des degrés alcooliques atteignant et dépassant souvent le minimum de 11° exigé.

Outre l'alcool, il est, comme nous le faisions remarquer au début de cette note, d'autres facteurs de qualité qui font du Cinsaut un raisin de choix, et nous ne pouvons mieux faire qu'avoir recours au témoignage de M. Daussargues, ardent propagandiste de ce cépage, qui a pu le vinifier à part dans sa cave, pratiquant même l'égrappage, et obtenir des vins qui, après quelques années de vieillissement, pouvaient fournir d'excellentes bouteilles.

Avec lui, nous sommes heureux de pouvoir détruire cette légende du Cinsaut, « moût qui ne pèse pas » comme disent nos vignerons, affirmation de nature à jeter le discrédit sur un cépage noble, le meilleur parmi ceux constituant l'encépagement propre à l'obtention du « vin de St-Georges-d'Orques ».

Charles Raunier, vice-président
du Syndicat de défense du vin de St-Georges-d'Orques.

## INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

**Syndicat général des vignerons des Côtes-du-Rhône.** — Le Conseil d'administration de cette importante Association viticole s'est réuni le 15 novembre, à 10 heures, sous la présidence de M. Le Roy. Les délégués des Caves coopératives et des Syndicats de 38 communes étaient présents.

*Déclaration de récolte.* — Le Président donne lecture de l'article qui paraîtra sur cette question dans le prochain numéro du journal syndical. La lourde erreur, préjudiciable à leurs propres intérêts, commise par ceux qui ne déclarent pas sous A. C. les récoltes y ayant droit est amplement démontrée.

*Fiscalité.* — Le Président trace les grandes lignes du projet de réforme fiscale. Il tend à étendre à toute l'agriculture le système d'imposition sur les quantités récoltées appliqué déjà aux vins à A. C. En fait, c'est l'abandon du forfait pour le bénéfice réel théorique. Pour les appellations contrôlées, il n'y aurait donc pas grand changement par rapport aux bases de calcul de l'impôt. Mais le projet contient des dispositions singulièrement dangereuses, car elles tendent à livrer l'agriculture à l'arbitraire fiscal sans moyen de défense. Il sera publié dans le numéro du journal paraissant en décembre. Ce n'est heureusement qu'un projet, et il subira vraisemblablement maintes modifications au cours des discussions parlementaires.

La question de l'impôt à appliquer aux vins à A. C. déclassés est posée par MM. Poudevigne et Vernet. Le Président la posera à l'Administration centrale des Contributions directes.

*Sinistrés.* — Leur situation est évoquée par MM. Cambon et Arene. Le Président indique les efforts faits à cet égard par la Fédération des Associations viticoles, efforts malheureusement suivis de piètres résultats. Ils seront continués.

*Taxe de solidarité agricole.* — M. Le Roy donne lecture d'une note qui paraîtra dans le prochain numéro du journal. Il invite les adhérents à avoir soin de préciser, dans les contrats de vente, à qui incombe le paiement de cette taxe.

*Rendement maximum.* — Le Président rappelle que maintenant la réglementation est très souple. En cas de dépassement du rendement, seul l'excédent perd l'appellation. En outre, dans les années où il y a quantité et qualité, des dérogations peuvent être accordées après enquête et vérification. Le Resteau et Frontignan ont demandé à bénéficier de cette disposition pour la récolte 1947.

*Egalité fiscale.* — Plusieurs membres de l'Assemblée protestent éner-

giquement contre les différences de droits et taxes existant entre les vins à A. C. et les vins de consommation courante. Cette différence, qui est de l'ordre de 1.000 francs par hecto, absorbe entièrement, pour les Côtes-du-Rhône, la plus-value résultant de la qualité du vin. On assiste donc à ce paradoxe qui consiste à pénaliser la qualité au lieu de la favoriser. Le vote de la liberté générale des transactions intervenu à Alger comportait comme corollaire obligatoire l'égalité fiscale. Cette dernière n'ayant pas été obtenue, l'Assemblée charge le Président de rédiger un vœu concrétisant les débats et d'en poursuivre la réalisation.

*Acquit des vins déclassés.* — M. Vernet signale que certains receveurs-buralistes inscrivent sur les acquits bulle « Vin des Côtes-du-Rhône déclassé », ce qui prête sûrement à des abus et des confusions regrettables. Le Président répond que cette pratique est irrégulière, qu'il la signalera à l'Administration.

—«o»—

**EN BOURGOGNE.** — L'Exposition générale des vins de Bourgogne s'est tenue à Beaune les samedi 15 et dimanche 16 novembre. Elle a eu le plus grand succès.

Etaient groupés tous les crus de la Bourgogne viticole, du Rhône jusqu'aux portes de l'Ile-de-France.

A la suite de cette exposition, le jury, particulièrement qualifié, a donné des vins l'appréciation suivante :

« Dans toute la Bourgogne, la récolte 1947 a été favorisée par une chaleur et une sécheresse tout à fait exceptionnelles pour notre climat.

« Les raisins ont ainsi atteint un haut degré de maturité avec parfois de la surmaturité, et il faut remonter à 1865 pour trouver dans les annales bourguignonnes une année qui ait donné des raisins d'une teneur en sucre aussi élevée.

« En quantité, la récolte a été bonne en rouges, meilleure en blancs.

« Les conditions atmosphériques, éminemment favorables aux raisins, rendirent cependant difficile la vinification, et un certain nombre de vins rouges n'ont pas encore achevé complètement leur fermentation.

« Les vins rouges de la récolte 1947 actuellement terminés sont extrêmement souples, d'un degré alcoolique élevé. Si, parfois, leur couleur n'est pas encore complètement affirmée, elle s'intensifiera après le premier soutirage de décembre.

« En ce qui concerne les vins blancs, leur fermentation s'achève dans de très bonnes conditions. Ils sont également d'un haut degré alcoolique et veloutés.

« Cette année, les vins rouges et blancs de toute la Bourgogne sont très racés, et ils allient à la vinosité la souplesse et la finesse. 1947 comptera certainement parmi les grandes années du siècle. »

De par ailleurs, la vente des vins des Hospices de Beaune a connu les prix les plus élevés : 18.247.100 francs.

## BULLETIN COMMERCIAL

**Montpellier.** — *Chambre de Commerce.* — Cours pratiqués du 18 au 25 novembre : Vin rouge 9°5 à 11°, 265 à 257 francs le degré-hecto, taxe de solidarité en sus ; rosé : 260 francs le degré-hecto, taxe de solidarité en sus.

**Nimes.** — Vin rouge 1947, 8 à 11° : 265-255 francs le degré-hecto nu, taxe de solidarité en sus ; rosé, blanc, insuffisance d'affaires.

**Perpignan.** — Vin rouge de 9 à 12° : 280 à 270 francs, suivant degré, qualité et conditions. Taxe de solidarité comprise.

### Engrais composés

Les nouveaux prix des engrais composés sont fixés par l'arrêté n° 18.151 paru au *B. O. S. P.* du 23 août 1947 et par l'article 4 de l'arrêté n° 18.235, dont nous donnons ci-dessous la teneur.

*Article premier.* — Le prix limite de vente à la production aux 100 kgr., taxes à la production et sur les transactions non comprises, des engrais composés livrés en vrac par wagon de 20 t. minimum, franco toutes gares S. N. C. F., payement comptant net, sans escompte, est déterminé par la somme des trois termes définis ci-après :

*a)* Valeur des éléments fertilisants calculés en multipliant le nombre d'unités de chaque élément contenu dans l'engrais considéré par la valeur de l'unité correspondante fixé à l'article 2 ci-après ;

*b)* Supplément pour matières de complément à 4 fr. par 100 kgr. pour les engrais composés dosant 20 % et moins d'éléments fertilisants ; 2 fr. par 100 kgr. pour les engrais composés dosant plus de 20 % et au maximum 35 % d'éléments fertilisants ;

*c)* Montant des frais de fabrication, de transport et autres à raison de 104 fr. par 100 kgr. d'engrais composés.

Le prix ainsi obtenu pourra être majoré de 2 fr. 50 pour la mise en sac de 100 kgr. et 5 fr. pour la mise en sac de 50 kgr., les emballages qui n'appartiennent pas aux acheteurs pouvant être facturés en sus au prix licite, soit consignés.

Pour les expéditions et livraisons inférieures à 20 t. et supérieures à 10 t., le prix de base pourra être majoré de 6 fr. 40 aux 100 kgr.

*Article 2.* — Les valeurs des unités fertilisantes définies au paragraphe A de l'article 1er ci-dessus sont fixées comme suit :

| | |
|---|---|
| Azote : | |
| Nitrate d'ammoniaque | 31,25 |
| Nitrate de chaux | 49,93 |
| Cianamide de 18/19 % | 59,95 |
| Sulfate d'ammoniaque | 42,36 |
| Nitrate de soude | 68,17 |
| Chlorhydrate d'ammoniaque | 44,25 |
| Nitrate d'ammoniaque et chlorure de potassium | 33,68 |
| Acide phosphorique $P^2O^5$ : | |
| Phosphates moulus métropolitains et nord-africains | 13,05 |
| Superphosphates | 26,37 |

*(à suivre)*

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CHARLES DÉHAN

PRESSOIRS MABILLE

S.A.R.L. Capital 3.300.000 Frs

Les nouveaux

# Pressoirs Continus MABILLE

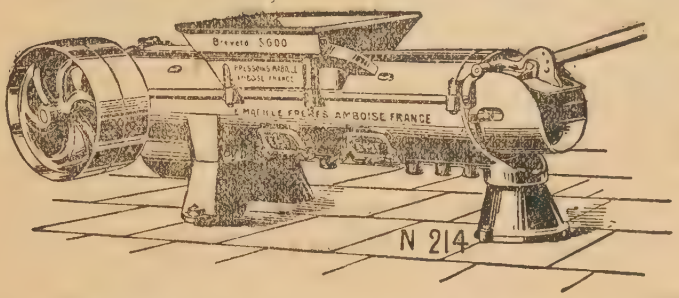


ont une **SUPÉRIORITÉ INCONTESTABLE** sur tous les autres grâce à leur

## obturateur "Hermétic"

et à leur **hélice "Universelle"**

Brevetés S.G.D.G.

qui permettent

- **de traiter** les vendanges **grasses** et **égrappées**
- **d'augmenter** le débit à vitesse égale
- **de diminuer** la force motrice à débit égal
- **d'obtenir** des moûts peu chargés par l'emploi de **vitesses réduites**

PRESSOIRS MABILLE – AMBOISE – FRANCE

NOTICE FRANCO R.C. TOURS N° 195

PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE

N° 8

SAUVEGARDE DE VOS RÉCOLTES

PRODUITS SPIC

Tous Produits Insecticides,
Anticryptogamiques
- et Œnologiques -

**Traitement d'Hiver de la Vigne**

CONTRE la Pyrale et Esca (Apoplexie) !

Par le **PYRALUMNOL**

CONTRE Cochenilles

Par le **SPICANTHROL**

SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS ET VITICOLES

SIÈGE SOCIAL : 47, Boulevard St-Michel, PARIS (5e)

USINE et SERVICES COMMERCIAUX : **BEAUCAIRE** (Gard). - Tél. 41

AGENT DÉPOSITAIRE : **Louis BALLARD**, 1, rue Collot, **MONTPELLIER** - Téléphone 60 60

# LE SOUFRE DE NARBONNE

EST UN SOUFRE DE MINERAI ENRICHI PROVENANT DU SOUS-SOL DE NARBONNE

LE
**SOUFRE DE NARBONNE**

Dosage garanti : **30** p. 100 de soufre libre
Finesse : **95** p. 100 passant au tamis 200

— contient 30 o o de soufre d'ORIGINE FRANÇAISE
— est EFFICACE contre l'OIDIUM
— n'est pas jaune. Sa COULEUR FONCÉE active l'action des rayons du soleil.
— est très fin. ADHÉRENT. Naturellement mouillable.
— est ÉCONOMIQUE. Pour une protection égale de la vigne, il revient moins cher que les soufres jaunes.
— évite à la France le gaspillage de ses DEVISES.
— EST UNE RICHESSE NATIONALE.

**LA SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES**
18, avenue du Maréchal Foch, **NARBONNE**

EST LA SEULE A PRODUIRE

**LE SOUFRE DE NARBONNE**

# Ets PERA FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 1.100.000 francs

FLORENSAC (Hérault)

## Matériel Vinicole moderne

INSTALLATIONS DE CAVES
COOPÉRATIVES et PARTICULIÈRES

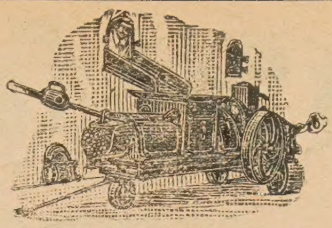

(Déposée France et Etranger)

PRESSOIRS "MINIBOURBES"

---

## Fluatation des Cuves en Ciment pour les Vendanges et les Vins

ALCOOLS — HUILES — CIDRES — BIERES

L'affranchissement des cuves en ciment par la fluatation peut être fait par le premier venu et représente une dépense de fluate insignifiante par mètre carré. — La fluatation donne aux revêtements en ciment la résistance qui leur manque. — Les cuves ne sont pas attaquées ; le vin ne se sature plus, n'est plus trouble, bleuâtre, plat, amer. En outre, l'action spéciale des fluates, qui prévient les fermentations parasitaires dans les pores des parois, assure la conservation des vins pendant et après la fermentation.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

**T. TEISSET-KESSLER - CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)**

---

CUPRA

## "LA GAULOISE"

Société Générale de l'Industrie Cuprique

ADMINISTRATION
32, rue Thomassin, LYON
Tél. Fra. 64-64

USINE
LE PONTET (Vaucluse)
Tél. 40

SULFATE DE CUIVRE
POUDRES CUPRIQUES
INSECTICIDES

---

## ARD. DIESEL 24 cv. large 0m80

## MOTOCHENILLE 10/20 large 0m66

incomparables pour la viticulture, font leurs preuves depuis **20** ans

Type **NORMAL** (chenilles seules)
Type **MIXTE** (chenilles et pneus)

*Bien que* **FRANÇAIS 100 o/o** *et construits par des Travailleurs Français ils sont aussi bons que les meilleurs Etrangers et, quoique beaucoup plus chers, mieux indiqués pour la viticulture.*

Usine à RETHEL. – Bureaux Sud : BAUCHET, 1, r. Jeanne-d'Arc, LYON

# PÉPINIÈRES LARGILLIER - SEIBEL

Route de Marseille — MONTÉLIMAR (Drôme)

Choix **d'Hybrides Producteurs Directs** rigoureusement limité aux quelques variétés dont la culture est sûre, en particulier

**SEIBEL 7053** « l'Hybride de sécurité » CONVIENT POUR LES **REMPLACEMENTS,** et les meilleurs Couderc, Seyve-Villard, etc...

LES PÉPINIÈRES

## Cl. LETOURNEAU

**à BURGY** (Saône-et-Loire)

Etablissement de viticulture bien connu

FONDÉ EN 1901

**Doivent leur renommée à la qualité et à la parfaite authenticité de leurs produits**

**TOUTES LES MEILLEURES VARIÉTÉS DE VIGNE :**

- **Cépages Français, Vinifera pour la Cuve et la Table ;**
- **Hybrides greffés et Racinés ;**
- **Racinés porte-greffes ;**
- **Boutures greffables et Plantations.**

*GROS, DÉTAIL, EXPORTATION*

*- Références en toutes régions viticoles -*

LE DDT AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

# Gesarol

DDT Geigy DDT

**PROTECTION TOTALE**
contre
**VERS de la GRAPPE**
**PYRALES**
**ALTISES**

SANS POISON — SANS ODEUR

4

LICENCE EXCLUSIVE FLY-TOX 22, rue de MARIGNAN PARIS (8e)

LE FLY-TOX DISTRIBUTEURS St-GOBAIN

# LUTTEZ *efficacement* *contre les* GELÉES

*en employant*

## *Le* Dispositif automatique de Protection

## H. PARRENIN

44, Rue du Louvre. — PARIS (1er arr.)

Société Anonyme au capital de 3.000.000 de francs

Représentant pour l'Algérie **M. VALENTIN,** 139, rue Sadi-Carnot, **Alger,** Tél. 600-13
16, boulev. Lescure, **Oran,** Tél. 236-16.

— RÉFÉRENCES, RENSEIGNEMENTS, DEVIS ET CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE —

## PULVERISEUR VIGNERON A DISQUES

Merveilleux instrument à traction mécanique pour les façons d'entretien des vignes
Destruction radicale de toute végétation adventive — Emiettement parfait de la terre
Dispositif breveté permettant le CHAUSSAGE ou le DÉCHAUSSAGE

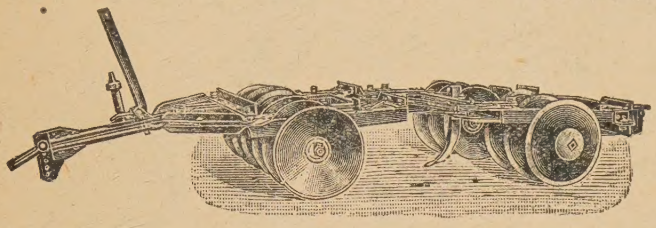

## SOCIÉTÉ DES CHARRUES FONDEUR

43, Avenue de Lombez. — **TOULOUSE** — TEL. 385.99

**Tous instruments aratoires à traction animale et mécanique :**
**Brabants, Bascules, Sous-soleuses, Extirpateurs, Pelles mécaniques**

L'EAU NE COUTE RIEN ! . . . EH BIEN !

DOUBLEZ ! TRIPLEZ ! . . . DÉCUPLEZ !

VOS RÉCOLTES

# LE CANON A EAU

## IRRIGEX

**continu, rotatif, portable arrose en pluie 4.000 m² en 1 heure**

FABRICATION FRANÇAISE — Brevets de la SIGMUND-PUMPS — Société SIAMEC

***Agent Régional :*** S. PINON, St-Germé (Gers)

# Pour vos Vignes

**Utilisez les nouveaux pulvérisateurs**

# VERMOREL

PUISSANCE DE PULVERISATION
-: DOUCEUR DE TRACTION :-

## VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (RHONE)

Société anonyme au capital de 8.000 000 de francs

## PRODUIRE... PRODUIRE

**Des Ingénieurs Agronomes, Agricoles, Horticoles, vous apprendront par correspondance en 24 leçons les méthodes modernes pour augmenter vos productions en Agriculture, Elevage, Horticulture, Viticulture, Aviculture, Apiculture. Notice gratuite. COURS SULLY, 3, rue des Poitevins, PARIS (6e).**

**A VENDRE** MONA STELLA RENAULT, BERLINE six cylindres - 8 cv. - 12 à 13 lit. Bon état, complètement révisée. Deux pneus neufs, 3 rechapés. S'adresser au Bureau du journal.

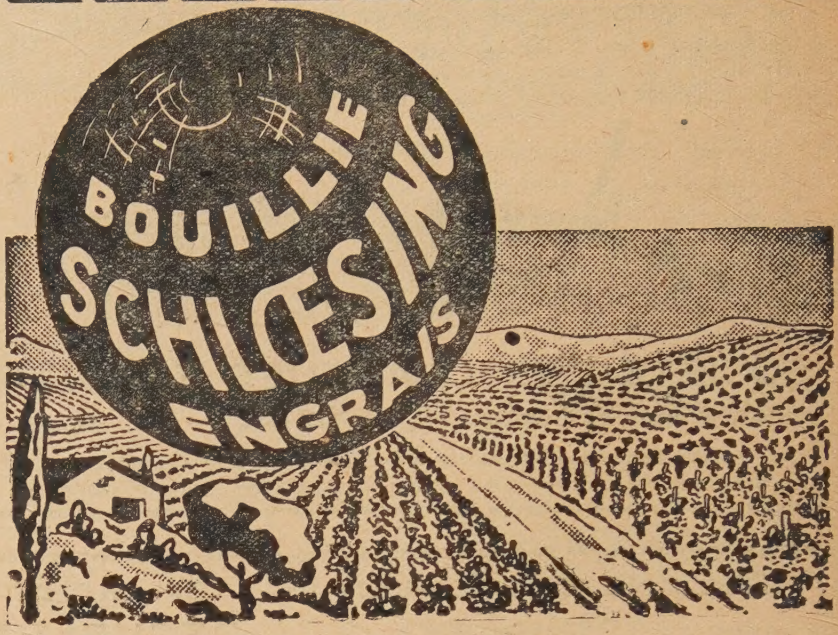


Les

USINES

# SCHLŒSING

**175, Rue Paradis --- MARSEILLE**

Maison Centenaire

vendent :

**VITRIOLINE** Traitement des semences contre la CARIE

SOUFRE **GLORIA** DISQUES & BOUGIES pour méchage

**PYRALION** contre Pyrale et Esca

etc...

en attendant de pouvoir offrir librement à nouveau :

**SUPERPHOSPHATES & ENGRAIS**

*Conseil d'Administration :* MM. E. VERMOREL, F. BLAYAC, BARON DE BOIXO, W. BONNARD. *Directeur de la publication :* E. DEGRULLY.